

Désignation de l'entreprise : SAS 52 INVEST										Néant ☐ *		
				Exercice N								
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC				
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF				
			services *	FG	8228165	FH	1862623	FI	10090788			
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	8228165	FK	1862623	FL	10090788			
	Production stockée *							FM				
	Production immobilisée *							FN				
	Subventions d'exploitation							FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	3050287			
	Autres produits (1) (11)							FQ	467			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	13141543			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS				
	Variation de stock (marchandises)*							FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	2119492			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	5624363			
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	163718			
	Salaires et traitements *							FY	3817550			
	Charges sociales (10)							FZ	1800918			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce				HS		)	GA	871035	
			- dotations aux provisions							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *									GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions									GD	
	Autres charges (12)							GE	130224			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	14527304			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	-1385761				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	6495692			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	136361			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	419200			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM				
	Différences positives de change							GN	282576			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO				
	Total des produits financiers (V)							GP	7333830			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	19825557			
	Différences négatives de change							GS	59249			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT				
	Total des charges financières (VI)							GU	19884806			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	-12550976				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	-13936737				

Désignation de l'entreprise <u>SAS 52 INVEST</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	136		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	136		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	325763		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	325763		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	-325627	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	-1528267	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	20475509	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	33209607	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	-12734097	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *								HP	
			— Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	6495692	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	1334923	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	1622	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	3050287	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6	obligatoires		A9			
				dont cotisations facultatives Madelin		A7						
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N			
	Détail en annexe								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

CERTIFIE CONFORME

Désignation de l'entreprise :		SAS 52 INVEST										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		2 3																	
Adresse de l'entreprise		28 RUE PARMENTIER 59650 VILLENEUVE D'ASCQ										Durée de l'exercice précédent *																			
Numéro SIRET *		9 1 0 1 6 6 0 4 0 0 0 0 1 4										Néant ☐ *																			
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3																	
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																		
		Frais de développement *	CX										CQ																		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										194 70		AG		4427		15043												
		Fonds commercial (1)	AH												AI																
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK																
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM																
		Terrains	AN												AO																
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP												AQ																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS																
		Autres immobilisations corporelles	AT										14335		AU		895		13440												
		Immobilisations en cours	AV										438417		AW				438417												
		Avances et acomptes	AX												AY																
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT																
		Autres participations	CU										315090309		CV				315090309												
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB												BC																
		Autres titres immobilisés	BD												BE																
		Prêts	BF										7617716		BG				7617716												
		Autres immobilisations financières *	BH										4202498		BI				4202498												
TOTAL (II)		BJ										327382749		BK		5322		327377426													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM																
		En cours de production de biens	BN												BO																
		En cours de production de services	BP												BQ																
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS																
		Marchandises	BT												BU																
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										7990		BW				7990												
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										9558720		BY				9558720												
		Autres créances (3)	BZ										2367364		CA				2367364												
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC																
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD												CE																
Disponibilités		CF										633833		CG				633833													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										140336		CI				140336													
	TOTAL (III)	CJ										12708246		CK				12708246													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW										2164283						2164283													
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																													
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN										-581156						-581156													
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										341674121		1A		5322		341668799													
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		4045421		(3) Part à plus d'un an :		CR											
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

Désignation de l'entreprise		SAS 52 INVEST		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122023		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....166817230..)			DA	166817230	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	8794408	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	8079450	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-12734097	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	325763	
	TOTAL (II)			DL	171282753	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	125004702	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	9997074	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2108850	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3136385	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2827297	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	27271806	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	39929	
TOTAL (IV)			EC	170386045		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	341668799		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	43272493
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

52 Invest

Premier exercice du 9 février 2022 au 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

COGEFIS AUDIT
3, rue Jeanne Maillotte
59000 Lille
S.A.S. au capital de € 132 000
489 122 929 R.C.S. Douai

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale des Hauts-de-France

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

52 Invest

Premier exercice du 9 février 2022 au 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société 52 Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique et par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 52 Invest relatifs au premier exercice du 9 février 2022 au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 9 février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable tel que décrit dans la note « Titre de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les modalités de détermination de ces dépréciations et apprécié les données ainsi que les hypothèses utilisées pour réaliser ces évaluations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons également apprécié la pertinence des estimations retenues.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans cette note de l'annexe aux comptes annuels et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 20 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

COGEFIS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Signé électroniquement le 20/06/2024 par
Jean-François VANNESTE



Jean-François Vanneste

Sandra Szajkowski

Romain Lancelle

52 INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 168.716.140 euros

Siège social : 28, rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

910.166.040 RCS Lille Métropole

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 25 JUIN 2024

- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE -

Exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale des associés, sur la proposition du Président, décide d'affecter la totalité du déficit de l'exercice, soit la somme de 12.734.097 euros, au poste « Report à nouveau ».

Certifié conforme

Le Président

M. Olivier Comte

52 INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 168.716.140 euros

Siège social : 28, rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

910.166.040 RCS Lille Métropole

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 25 JUIN 2024

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

Exercice clos le 31 décembre 2023

Il est proposé à l'assemblée générale des associés d'affecter la totalité du déficit de l'exercice, soit la somme de 12.734.097 euros, au poste « Report à nouveau ».

Certifié conforme

Le Président

M. Olivier Comte